



## ❖ Agenda

### CONSEIL MUNICIPAL

❖ 22 avril    ❖ 20 mai

### BIBLI-O-BUS - les vendredis

vers la salle communale 14h-17h

● 9 avril    ● 7 mai



### Marché de Meinier

Les jeudis de 16h à 19h.

Présence de sociétés meynites :

- **Jeudi 29 avril**  
Ludothèque
- **Jeudi 27 mai**  
Amicale de la pétanque



### Jardin d'enfants

Inscriptions 2021-2022 :

☎ 022 855 13 01

du 19 avril au 28 mai.



Nouveau service pour

- ENCOMBRANTS
- DÉCHETS SPÉCIAUX

Inscription obligatoire :

[www.mobilitri.ch](http://www.mobilitri.ch) - 079 410 03 72



**LES ENCOMBRANTS NE  
SONT PLUS RAMASSÉS,  
IL EST DONC INTERDIT DE LES  
DÉPOSER EN BORD DE ROUTE !**

**RAPPEL :** Dépôt **GRATUIT** des déchets à MOBILITRI pour les particuliers, y compris les levées sur appel des déchets (**volumineux uniquement**) en bord de route.

Par contre, si MOBILITRI passe chez vous pour enlever ces déchets, la levée vous sera facturée.

## Inscriptions au parascolaire (GIAP) pour l'année scolaire 2021-2022

Les inscriptions 2021-2022 au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) ont lieu cette année

**du 29 mars au 12 mai**

L'ensemble du processus d'inscription (nouvelles inscriptions et renouvellements) s'effectuera **en ligne, via le portail internet [my.giap.ch](http://my.giap.ch).**

Les parents sont invités à se rendre sur ce portail en utilisant leur compte e-démarches de l'Etat de Genève aux dates susmentionnées.

Les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches sont priées d'appeler le ☎ 058 307 84 64, du lundi au vendredi entre 8h et 17h.

**Aucune inscription ne sera prise sur place.**

Plus d'informations sur [www.giap.ch](http://www.giap.ch).

## Tir et effarouchement d'oiseaux occasionnant des dégâts aux cultures

Selon l'art. 19 du règlement d'application de la loi sur la faune, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature organise cette année le contrôle périodique des aptitudes au tir des tiers autorisés, ainsi que des armes utilisées, pour le tir et l'effarouchement des oiseaux – corneilles noires et pigeons domestiques – occasionnant des dégâts aux cultures.

**Les personnes intéressées** à obtenir cette autorisation, délivrée à l'issue de ce contrôle, sont priées de **s'annoncer avant le 14 mai 2021 à la Mairie**, qui leur fournira les conditions requises.

## Circulation à la route de La-Repentance

Dans le cadre du chantier de la nouvelle école, la circulation à la route de La-Repentance sera impossible durant quelques jours pour le rabotage et la repose de l'enrobé bitumineux, soit - sous réserve des conditions météo :

① **rabotage : 22-23 avril** - ② **pose enrobé : 26-27 avril**

Les riverains seront prévenus par l'entreprise concernée : durant le rabotage, ils seront un peu gênés mais pourront accéder à leurs propriétés, mais pas ensuite pendant la pose de l'enrobé.

**Infos « Développement durable » :**  
**Subventions chauffage + Arbres abattus**

**Voir au VERSO**

## Infos « Développement durable »

### Des subventions intéressantes pour sortir du chauffage à énergies fossiles !

Depuis plusieurs années, le canton de Genève s'est engagé dans la transition énergétique pour atteindre une société post-carbone. Cette stratégie a déjà permis de diminuer de 29% la consommation d'énergie thermique fossile par habitant par rapport au niveau de 2000.

Pour accélérer la transition énergétique, le Conseil d'Etat a déclaré l'urgence climatique en décembre 2019. Concrètement, cela signifie que le canton s'engage à réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (par rapport à leur niveau de 1990) et à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Pour favoriser cette politique, l'Etat de Genève et SIG ont mis en place une nouvelle plateforme internet interactive et conviviale : [www.ge-energie.ch](http://www.ge-energie.ch). Elle permet aux particuliers et aux propriétaires un accès facilité aux informations liées à l'optimisation de l'efficacité énergétique et aux diverses subventions qui sont proposées.

Nous souhaitons plus particulièrement attirer votre attention sur plusieurs subventions qui sont encore offertes en 2021 aux propriétaires qui souhaiteraient changer leur mode de chauffage à énergies fossiles par des chauffages à énergies renouvelables (pompe à chaleur air-eau, pompe à chaleur eau-eau, pompe à chaleur sol-eau avec forage géothermique) :

<https://www.ge.ch/demander-subvention-efficacite-energetique-batiment>

Les subventions étant des mesures incitatives, il n'est en effet pas garanti que celles-ci soient reconduites l'année prochaine, lorsque le remplacement d'un chauffage à énergie fossile par une énergie renouvelable sera obligatoire.

### Arbres abattus vers *La Rampe*

Plusieurs meynites ont été surpris ou choqués que les **deux arbres** se trouvant vers l'arrêt de bus à côté du Centre de loisirs de *La Rampe* (route de Gy 39, à côté des places de stationnement), aient été abattus.

Comme nous l'avons expliqué aux personnes qui sont venues en Mairie pour s'enquérir de cette opération, nous faisons toujours le maximum pour protéger l'environnement, dont les arbres font partie intégrante.

La loi cantonale protège aussi les arbres de manière très stricte et n'autorise l'abattage que lorsque c'est strictement nécessaire, que ce soit pour permettre des constructions immobilières ou tout autre projet d'envergure, ou lorsque les arbres sont malades. Une compensation écologique est d'ailleurs obligatoire suite à un abattage, ce qui signifie que de nouvelles plantations doivent être effectuées dans un délai déterminé lorsqu'un arbre est abattu.

Pour les 2 arbres susmentionnés, leur abattage a été rendu nécessaire vu leur état de santé ; en effet, l'un était visiblement malade – au niveau de la base du tronc – et l'autre n'était pas en meilleur état, mais c'était en hauteur que la maladie l'avait condamné – ce qui était moins visible. L'abattage a eu lieu pendant les vacances scolaires, pour limiter les nuisances et le danger qu'une telle opération pouvait représenter pour les élèves.